



## QUESTIONS POSÉES LORS DES ASSEMBLÉES DE SECTEUR - OCTOBRE 2011

N°	 Nature de la demande / Questions	Réponses Ville de Bayonne 
<b>TRANSPORT / CIRCULATION</b>		
1	<p>Q - L'avenue du Capitaine Resplandy a été oubliée par Chronoplus, plusieurs logements ont été construits et les habitants notamment les personnes âgées demandent une ligne de bus ?</p>	<p>Pour l'instant, le Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque Adour, autorité publique en charge du transport collectif, n'a pas estimé nécessaire de faire circuler une ligne de bus régulière sur l'avenue Resplandy. Toutefois, ce syndicat est conscient des demandes qui se font jour. Il est probable qu'un service se mettra en place d'ici quelque temps, lorsque toutes les nouvelles résidences seront construites et habitées, et en lien avec une desserte de Mouguerre.</p>
2	<p>Q – Faire franchir le Pont Saint-Esprit à la navette ne serait-il pas une bonne chose ?</p>	<p>La navette ne franchit pas le pont St-Esprit pour des raisons de maintien de fréquences de la ligne qui dessert le grand et le petit Bayonne, et d'autonomie des batteries qui alimentent ce véhicule électrique. Par contre, St-Esprit n'a pas été oublié et la Ville de Bayonne a obtenu et mis en place depuis plusieurs années déjà un système appelé "PASSADOUR". Avec des tickets gratuits que l'on peut se procurer en mairie de Bayonne et à la caisse du parking de la Gare, on peut emprunter tous les bus de VTAB qui franchissent le pont St-Esprit et le pont Mayou entre la place de la République et les arrêts de la place de la Liberté. On offre ainsi plus de 200 bus par jour et par sens avec une fréquence moyenne de l'ordre de 4 mn, soit encore un meilleur service que celui de la navette.</p>
3	<p>Q – Avenue du Docteur Gaudeul, la limitation de vitesse de 30 kms n'est pas respectée particulièrement par les bus de Véolia, serait-il possible d'installer un radar visualisant la vitesse ?</p>	<p>Plusieurs ralentisseurs sont installés avenue Gaudeul qui interdisent de fait aux bus de circuler localement à plus de 30 km/h.</p>
4	<p>Q – Quartier Marracq, à l'arrêt du bus "Les Tilleuls" Ligne B serait-il possible de mettre un ralentisseur car les voitures roulent trop vite ?</p>	<p>Il n'est pas possible de mettre en place un ralentisseur à cet endroit, du fait du nombre élevé d'ambulances circulant vers le centre hospitalier de la côte basque en urgence, sur cet axe principal d'accès (à savoir l'axe nord sud Maignon - St Léon empruntant l'av J Loeb, R de Martres ou l'av du 8 mai 45).</p>
5	<p>Q – La montée du Chemin de Bellevue devrait être limitée à 30 kms avec une signalisation efficace. la circulation est importante et rapide, (le stop au rond-point sans visibilité n'est jamais respecté) et est dangereuse pour les piétons ?</p>	<p>Nous arrêterons une position lorsque des mesures de vitesse auront été effectuées. En effet, seuls des ralentisseurs sont efficaces ; un panneau de limitation de vitesse n'est pas respecté par des personnes qui sont des usagers réguliers de la voie ; un ralentisseur est inefficace si la vitesse moyenne pratiquée est déjà faible.</p>

6	<p>Q – Est-il envisageable de mettre en place des "pedibus" ou "carapate" pour organiser avec les parents, l'accompagnement des enfants. cela responsabilise les enfants et limite la circulation ? (cette pratique est organisée à Largenté, voir lautretv.fr)</p>	<p>La mise en place de Pédibus et Carapattes fait l'objet de la fiche action n°13 de l'Agenda 21. Le rôle de la ville est d'encourager ces pratiques par l'information, l'organisation de groupes de travail. Dès la rentrée 2012 ce sujet sera abordé avec la mission locale et la prévention spécialisée en commençant par l'école Malégarie. De plus, une enquête a montré qu'aujourd'hui un enfant sur deux est scolarisé en dehors de son école de secteur, c'est à dire, souvent , hors trajet pédestre cohérent et réalisable. La sectorisation dès la rentrée 2012 permettra certainement qu'un public plus large puisse être concerné par ces démarches.</p>
7	<p>Q – Quand va avoir lieu un atelier thématique sur la mobilité (les voitures, les transports en commun, le stationnement et le déplacement des piétons et des cyclistes).</p>	<p>La révision du Plan de déplacements urbains a été présenté à son comité de pilotage le 6 avril 2012. Martine Bisauta y a soulevé le problème d'une concertation ne prenant pas en compte les instances de participation mises en place par les villes. La Délégation citoyenne a pris l'initiative d'ateliers thématiques sur le mobilité, probablement à l'automne 2012.</p>
<b>STATIONNEMENT</b>		
8	<p>Q – Le parking de Glain est saturé, avez-vous une solution d'agrandissement ?</p>	<p>C'est une réalité, ce parking est en quelque sorte "victime de son succès" : un agrandissement n'est pas envisageable mais des modalités de gestion différentes sont étudiées par la municipalité.</p>
9	<p>Q - Serait-il possible d'augmenter la période de gratuité du stationnement en ville ou instituer un système de disque (zone bleue) comme il en existe ailleurs ?</p>	<p>Le stationnement règlementé par horodateurs est la réponse des villes à l'engorgement des places de stationnement. En outre, il s'agit maintenant d'une facette de la mobilité dont le but est d'amener davantage d'usagers de la ville à prendre les autobus urbains. Il n'est donc pas envisageable d'augmenter les gratuités sur voie. Nous rappellerons que tous les parcs en ouvrage proposent la première heure gratuite, ainsi que le parking Pedros, ce qui est une mesure remarquable puisque Bayonne est la seule ville à l'avoir instituée. Par ailleurs, avec la carte ville, une demi-heure de stationnement sur voirie est gratuite.</p>
10	<p>Q – Pour les manifestations qui se déroulent aux Arènes, l'accès du parking de Balichon est fermé, les personnes y habitant ou y travaillant possèdent un laissez-passer, la même chose ne pourrait-elle pas se réaliser pour les personnes qui habitent ou travaillent autour du Parc des Sports les jours de match ?</p>	<p>Il est aisé de fermer Balichon car une seule voie y conduit. Cette solution n'est pas envisageable pour les nombreuses rues situées autour du parc des sports Jean Dauger. Par contre, la municipalité a choisi de modifier le profil en travers des rues concernées pour rendre impossible le stationnement à cheval sur trottoir, ce qui devrait donner satisfaction. Les travaux sont prévus sur 3 exercices budgétaires, de 2011 à 2013,</p>
<b>SÉCURITÉ</b>		
11	<p>Q – Avenue de Lahubiague au bout de la rue François Faurie le passage piéton est caché par les voitures.</p>	<p>Afin d'être en capacité de répondre à cette question, il est nécessaire de savoir s'il s'agit de voitures en stationnement ou de celles qui sont retenues par le feu rouge ?</p>
12	<p>Q – Avenue de Lahubiague, aucun panneau ne signale la présence d'écoles et d'enfants.</p>	<p>Le panneau A13a qui signale la présence d'enfants est apposé à l'approche des écoles, aires de jeux, etc. Le cas de figure habituel est celui d'un de ces établissements donnant directement sur la voie considérée. Ce n'est pas le cas ici. Installer des panneaux de cette nature sur des rues ne desservant pas les établissements fréquentés par des enfants dévaluerait l'information qu'ils donnent quand ils sont utilisés à bon escient.</p>

13	Q – Avenue de Lahubiague, des voitures se garent sur les trottoirs (4 roues dessus) (problème causé par le manque de stationnement à l'Hôpital) ce qui oblige les enfants et les adultes à marcher sur la route.	Des barrières seront installées progressivement sur cette voie.
14	Q – Demande d'aménagements de carrefour dangereux : intersection rue A. Barthe et rue E. Bonnal.	Ce carrefour n'est pas spécialement dangereux : nous n'avons pas d'informations concernant des accrochages à cet endroit. Le système de priorité à droite est le garant d'une vitesse modérée sur la rue Bonnal.
15	Q – Création d'un ralentisseur chemin de Beyris entre les n° 7 et 12.	L'étroitesse de la voie, du fait du stationnement longitudinal, est déjà un élément ralentisseur.
16	Q – Croisement pharmacie du polo, matérialiser un rond-point à contourner.	Fait
17	Q – La voirie est en mauvais état rue S.Haulon, que comptez-vous faire ?	Le programme de remise en état des voiries définit des priorités d'action selon l'état constaté des voies, dans le cadre des contraintes budgétaires annuelles. D'autres rues seront traitées prioritairement.
18	Q - Sur le chemin de Loung (quartier Arrousset), à partir du rond-point qui est à hauteur de l'allée de Lacay, Sur la gauche, rue de Gassané (triangle pour laisser la priorité idem pour l'allée des maraîchers, allée de Constantin : rien, sur la droite : allée du Petit Jeanguinan, allée de Gouran et allée de Constantin : aucun panneau. est-ce un oubli ?	L'ensemble de la signalisation va être mise en cohérence
<b>URBANISME</b>		
19	Q - La ville a-t-elle prévu les équipements pour absorber les 20 programmes de logements neufs en construction ? (transports, écoulement des eaux, commerces, parking).	Afin d'être en capacité de répondre à cette question, il est nécessaire de connaître les programmes immobiliers dont il est question et leur localisation.
20	Q – Quels sont les projets pour l'ancien Palais de Justice Place Pasteur ? Si rien n'est encore décidé, ce bâtiment pourrait faire l'objet d'une consultation exemplaire et citoyenne avant de prendre une décision. en charger la délégation citoyenne (en lui donnant les moyens) irait dans le sens de la charte ?	Après avoir étudié un programme de réhabilitation privilégiant le commerce en rez-de-chaussée et des logements ou résidences hotelières dans les étages, et après avoir constaté que les propositions de candidats promoteurs n'étaient pas satisfaisantes en matière d'intégration urbaine, la Ville a choisi de réserver cet emplacement pour un usage public. Il a pu être lu dans la Presse l'idée d'un déplacement de la médiathèque à cet endroit. Si ce projet est retenu, il fera l'objet d'un concours d'architectes.
21	Q – Aménagement du quartier Marinadour : pourriez-vous nous donner de nouvelles informations sur l'évolution du projet au niveau de la sécurité routière, circulation et de la tour de 30 mètres ?	L'aménagement des espaces publics a fait l'objet d'une concertation avec la population. Suite à cette démarche menée par l'Agglomération, après études propositions, l'équipe de maîtrise d'œuvre devrait présenter l'avancement de sa réflexion au second semestre 2012. Les questions de circulation et de sécurité routière font partie de la réflexion.

22	<p><b>Q</b> – Le permis de construire de la propriété Elissagaray (32 rue Sergent Capmas) stipule la destruction de l'ancienne demeure, la construction de 130 logements en 7 immeubles de 14 m.50.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suggère un feu tricolore au débouché rue Capmas - Maréchal Soult ou bien, rendre fixe l'existant en amont sur Soult. ou encore, aménager une sortie dans l'impasse près de la propriété Bourgneuf.</li> <li>- Demande que pendant la durée des travaux camions et engins soient interdits rue Capmas (Cf . Ébranlement et fissures de villas lors de la construction du Trinquet Moderne).</li> <li>- Le style de ces bâtiments n'est plus en harmonie avec celui des villas basques de la rue. Le style de Bayonne du XXI<sup>e</sup> siècle doit-il ressembler à celui de Calais, Marseille, Brest ou Grenoble ?</li> <li>- Les aménagements des espaces verts promis par le promoteur seront-ils respectés ?</li> </ul>	<p>Le niveau de trafic induit par la nouvelle résidence est compatible avec celui actuellement observé. Mais après discussion, l'immeuble de 44 logements situés côté Anglet sera desservi directement par l'av Soult, ce qui allégera le trafic induit sur Capmas. La circulation des camions sur Capmas est aujourd'hui interdite. L'esthétique des immeubles respecte les critères de modernité et enfin, nous ne voyons pas pourquoi le promoteur n'aménagerait pas les espaces verts comme il s'y est engagé. Cet élément est d'ailleurs indispensable à la future conformité (délivrée par la ville de Bayonne) des travaux exécutés, avec le permis de construire autorisé.</p>
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
23	<p><b>Q</b> – Pourrait-on planter des arbres pour dépolluer les sols de l'usine Safam à Mousserolles ?</p>	<p>L'Agglomération Côte Basque Adour, propriétaire du foncier, mène la réflexion sur le devenir de ce site. La question sera transmise par la ville à l'agglomération.</p>
24	<p><b>Q</b> – Est-il prévu un programme d'enfouissement des lignes aériennes (EDF et Télécoms) au quartier du polo ?</p>	<p>Le programme spécifique d'enfouissement de lignes aériennes concerne actuellement le quartier des Arènes. Le tour du Polo viendra plus tard mais les voies principales autour des équipements publics (place du polo, école) sont déjà enfouies.</p>
25	<p><b>Q</b> – La peinture des mâts des lampadaires du boulevard du BAB entre la Sous-Préfecture et le carrefour du pont Grenet pourrait-elle avoir un coup de neuf ?</p>	<p>La remarque est fondée. La remise en peinture sera programmée en fonction des disponibilités budgétaires.</p>
26	<p><b>Q</b> – On entend dire que les serres de la Ville vont déménager et qu'un ensemble immobilier verrait le jour sur cet emplacement. beaucoup d'usagers (riverains et promeneurs) seraient heureux du retour primitif vers la nature de cet espace qui fait partie intégrante du Parc de Caradoc. Une consultation des riverains est-elle prévue ?</p>	<p>Une réflexion urbaine est en cours sur ce secteur ; les modalités de concertation du public ne sont pas définies. Le terrain qui accueille aujourd'hui les serres municipales est classé au PLU, en zone urbaine ; il est a priori appelé à accueillir des logements, dont les emprises, la volumétrie ou encore la composition tiendront en particulier compte de la mitoyenneté du parc de Caradoc et des liaisons douces interquartiers.</p>
27	<p><b>Q</b> – Un magnifique magnolia dans la cité Caradoc n'est pas mis en valeur. ne peut-on pas déplacer la haie sans enlever les séchoirs à linge tant appréciés des riverains ?</p>	<p>Il est inexact de dire qu'il n'est pas mis en valeur tant sa taille et son port sont imposants.</p>
<b>NUISANCE</b>		
28	<p><b>Q</b> – Peut-on faire quelque chose contre les nuisances sonores pendant les fêtes de Bayonne au niveau du camping du polygone (les jeunes font la fête dans le camping...)</p>	<p>Les fêtes de Bayonne sont un moment très particulier de la vie de notre cité, ce qui induit un certain nombre de désagréments pour une partie des habitants. La ville et la commission des fêtes travaillent à les réduire au maximum, mais il est certain que tout ne peut être résolu..</p>
29	<p><b>Q</b> - Au niveau de la rue Jacques Lafitte il y a beaucoup de chiens, donc difficulté et peur de circuler. que peut-on faire ?</p>	<p>La ville a demandé à l'ARIT de trouver une solution de relocalisation, la ville a fait certaines propositions en ce sens, sans suites à l'heure actuelle.</p>
30	<p><b>Q</b> - Devant l'affluence de plus en plus importante sur les bords de la Nive, il serait souhaitable de mettre en place des WC publics, afin d'éviter les nuisances que nous connaissons actuellement près de la Floride.</p>	<p>Il serait nécessaire de préciser quelles nuisances ont été constatées (type, rythme,...). Il est à noter que les WC publics représentent un coût d'investissement mais surtout de fonctionnement important. Il n'est pas prévu de mettre en place de WC publics sur ce secteur. Par ailleurs, les WC des équipements publics ne peuvent être ouverts au public fréquentant le chemin de halage : cela nécessiterait la présence continue d'un gardien, puis une obligation d'entretien qui n'est pas aujourd'hui envisagée.</p>

31	<p>Q - La ville va-t-elle s'équiper pour éradiquer le problème des frelons asiatiques. d'autres départements ont entrepris de les supprimer sans faire appel obligatoirement à des entreprises privées payées par les privés.</p>	<p>Depuis une année, sont apparus de manière importante, des nids de frelons asiatiques sur le territoire de la commune de Bayonne.  Conformément aux dispositions réglementaires et sur déclarations des propriétaires, les nids sont répertoriés et à chaque fois, une fiche de signalement est adressée à la préfecture.  Si la lutte contre le frelon asiatique n'est pas à ce jour exigée en matière de santé publique, elle revêt en revanche une grande importance écologique au regard des dégâts produits (notamment sur les populations d'abeilles) et de la rapidité de développement de l'espèce ainsi que de ses capacités d'adaptation.  C'est la raison pour laquelle la ville de Bayonne s'engage (délibération du conseil municipal du 16 février 2012) dans une démarche de destruction systématique des nids de frelons asiatiques présents sur ses propriétés.  Sur le domaine appartenant aux propriétaires privés et pour les inciter à faire de même, il est proposé d'accorder une subvention de 100 € par nid détruit. Celle-ci sera versée, au regard des justificatifs attestant de la réalisation de l'opération.</p>
<b>CULTURE / VIE ASSOCIATIVE</b>		
32	<p>Q - Que va devenir le Carré Bonnat et ou va avoir lieu les prochaines expositions d'Art Contemporain ?</p>	<p>La fermeture du Carré est toujours envisagé mais aucun permis de construire n'a été délivré à ce jour, ce qui a permis de poursuivre une programmation sur ce lieu.  Depuis 2010, la Ville propose des expositions en accompagnement des grands temps forts de la saison culturelle.  A compter de 2013, les expositions devraient avoir lieu soit au Musée Basque, soit dans des lieux du patrimoine ou dans l'espace public. Pour l'avenir, la Ville envisage différentes options : conserver le rez de chaussé de l'immeuble qui sera construit sur l'emplacement actuel du Carré, en espace d'exposition pour l'art contemporain, aménager un espace d'exposition temporaire dans le musée Bonnat - Helleu, exposer à la Cité des Arts à Saint Crouts, dans l'espace qui sera dédié à l'art contemporain, aménager un espace d'exposition au sein de la Médiathèque.</p>
33	<p>Q - Il manque une maison de la jeunesse, pouvez vous faire quelque chose ?</p>	<p>Cette demande mérite des précisions pour être en mesure d'apporter une réponse adaptée.  Plusieurs maisons de la vie citoyenne et l'espace socio culturel municipal offrent de nombreuses propositions pour la jeunesse ; il est à noter que les MVC du Polo Beyris et de Balichon viennent d'être réhabilitées, celle de Habas Saint Etienne va être construite d'ici fin 2013.</p>
<b>AGENDA 21</b>		
34	<p>Q - Sur le site de l'Agenda 21, quand allez-vous mettre le compte rendu des assemblées de secteurs et les réponses aux questions posées par les citoyens ?</p>	<p>Ces compte-rendus et réponses aux questions ont été régulièrement mis en ligne par la ville, sur le site <a href="http://www.agenda21.bayonne.fr">www.agenda21.bayonne.fr</a>.  Dernièrement, suite au vaste projet en cours de refonte de l'espace web de la ville de Bayonne, la mettre en ligne ces documents n'est temporairement plus possible. Des actions sont engagées pour apporter une solution dans les meilleurs délais.</p>